

Maquette de la maxi-prison : appel à solidarité

Durant l'été 2014, le terrain du Keelbeek à Haren, situé à la périphérie nord de Bruxelles, est occupé par des opposant.e.s au projet de maxi-prison. Sur ces 18 hectares de terre agricole et de nature, l'Etat rêve en effet de construire la plus grande prison de Belgique. L'occupation, surnommée ZAD du Keelbeek, a pour but de défendre cet espace vert menacé par le béton et de stopper l'extension du parc carcéral prévue par le gouvernement fédéral. Car, sans même attendre les permis, la Régie des bâtiments tente de démarrer les travaux à plusieurs reprises. Mais, à chaque fois, les engins de chantier sont repoussés par les opposant.e.s au projet. Entre les cabanes dans les arbres et le potager, les zadistes y expérimentent aussi un autre mode de vie, écologique, solidaire et autogéré.

Le 20 mai 2015 se déroule l'audience publique de la commission de concertation concernant le projet de maxi-prison. Le même jour, refusant de suivre les chemins balisés par le pouvoir, une quinzaine de zadistes décident d'exprimer leur opposition en manifestant à l'intérieur de la Régie des bâtiments. Déroulement imprévu : la maquette de la maxi-prison, exposée dans le hall d'entrée, est détruite durant l'action.

Suite à cette manifestation, une enquête est ouverte par le parquet et quatre personnes, pourtant non-impliquées dans la destruction, se retrouvent devant les tribunaux. Le 19 février 2016, sans même avoir pu identifier les auteurs de la destruction et malgré les contradictions

évidentes entre le témoignage du vigile et les images des caméras de surveillance, le tribunal correctionnel condamne les quatre personnes à dix mois de prison avec trois ans de sursis pour «destruction de bien mobilier en bande». Le 18 avril 2018, le verdict est confirmé par la cour d'appel de Bruxelles. Le 1er octobre 2021, le tribunal prononce le verdict pour le volet civil de l'affaire. Les quatre militant.e.s sont condamné.e.s à rembourser 43.000 euros à la Régie des bâtiments, propriétaire de la maquette détruite.

Ce verdict arbitraire et douloureux conclut six années de procès et confirme la stratégie répressive de l'Etat : frapper lourdement quelques opposant.e.s pour faire peur à tou.te.s les autres et tenter d'étouffer toute contestation. Car depuis le début du projet, la maxi-prison est vivement combattue de toutes parts. Entre la ZAD, les habitant.e.s de Haren, les collectifs anti-carcéraux et écolos, les actions contre le projet sont nombreuses.

Alors les forces de l'ordre se permettent de surveiller les moindres faits et gestes des opposant.e.s. Alors la justice n'hésite pas à balayer tous les arguments de la défense d'un revers de main et à finalement condamner quatre personnes, sur la seule base de leur présence à une manifestation durant laquelle il y a eu des dégradations. Alors les juges accueillent avec bienveillance toutes les factures qui peuvent faire gonfler la note, allant jusqu'à comptabiliser quatre maquettes et 5.000 euros

pour le déménagement de l'une d'entre elles. Et le parquet n'en est pas à son coup d'essai : il a déjà tenté de faire payer 1,2 million d'euros aux occupant.e.s pour la destruction des grillages installés autour du terrain du Keelbeek. Mais vu la faiblesse du dossier, la procédure judiciaire est tombée à l'eau, refoulée en chambre du conseil.

Pour les quatre condamné.e.s, ces six années de procès face au rouleau compresseur de la justice ont été pénibles à vivre. Mais le verdict au civil, avec son montant astronomique à rembourser, est un nouveau coup dur, avec le risque pour l'un d'entre elle et eux que son logement soit saisi.

Seule une réponse collective et solidaire permettra de contrer la stratégie répressive de l'Etat. Les quatre condamné.e.s ne sont pas seul.e.s, elles et eux peuvent compter sur notre soutien. Car ce procès concerne toutes les personnes qui luttent pour un monde sans barreaux ni béton, car c'est nous qu'on tente de faire taire par la peur en frappant quelques-un.e.s pour l'exemple. Ce procès nous concerne tou.te.s car les motifs de condamnation, le délit par association, sur base de la simple présence à une manifestation, est une logique répressive de plus en plus suivie par les tribunaux. Ce genre de condamnations se multiplie et ça peut tou.te.s nous tomber dessus.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre solidarité financière. Toute contribution est la bienvenue. Compte bancaire au nom de « soutien procès maquette » : BE66 5230 4745 8943

Le comité de soutien aux quatre condamné.e.s

Infos, idées et propositions de soutien : soutienmaquetteprison @riseup.net ☐

